

avec soin les moyens de renflouer la Caisse afin qu'elle ait assez d'argent pour verser des subventions d'entretien aux chômeurs, cet automne et l'année prochaine.

L'hon. M. Fleming: C'est inexact à tous égards!

L'hon. M. Martin: Par ses interventions actuelles, le ministre des Finances se reconnaît responsable dans ce domaine; le présent bill constitue donc un réquisitoire contre le gouvernement, comme nulle autre mesure ne saurait le faire, à cause du mépris complet qu'il affiche à l'égard des droits des ouvriers et des employeurs et du mépris complet de ses responsabilités qu'a manifesté le ministre des Finances en présentant son budget. Le présent gouvernement est mis en accusation par tous les groupements nationaux qui ont comparu devant le comité, car, par cette mesure, le gouvernement anémique qui est aujourd'hui en place rejette sur les ouvriers du pays la responsabilité qui incombe aux honorables vis-à-vis.

M. Robichaud: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement du premier article de ce bill n° C-43, mais depuis qu'il a été présenté au comité, bon nombre de députés siégeant du côté du gouvernement, et presque tous les honorables vis-à-vis qui ont pris part à ce débat nous ont accusés de faire de l'obstruction systématique à l'adoption de ce bill.

M. Graffey: Bravo!

M. Robichaud: "Bravo!" Cette observation que vient de faire le représentant de Cap-Breton-Sud est...

M. MacInnis: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je n'ai pas fait cette observation.

M. Robichaud: Je veux parler de ce qu'a dit l'honorable représentant qui nous a accusés de faire de l'obstruction systématique à l'adoption de ce bill.

M. MacInnis: Si l'honorable député veut parler de celui qui a crié "Bravo!", je dis que ce n'est pas moi qui ai fait cette observation.

M. Robichaud: Je pense que l'honorable député a déjà oublié ce qu'il vient de nous dire, et l'honorable député de Saint-Hyacinthe a tenu les mêmes propos mardi, quand il a dit que les libéraux empêchent l'adoption d'une loi qui rapportera des avantages aux chômeurs du pays. Monsieur le président, je ne vois pas comment un bill qui obligera les patrons et employés à verser de 75 à 80 millions de dollars par année, alors que les prestations n'atteindront tout au plus que 20 ou 25 millions, peut être considéré comme un bill avantageux pour les travailleurs du pays.

[L'hon. M. Martin.]

Le bill a pour principal objet de regarnir la caisse de la Commission d'assurance-chômage, dégarnie depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. La mesure comporte quelques avantages, il est vrai: la durée des prestations est portée de 36 à 52 semaines, et une nouvelle disposition autorise le prélèvement de cotisations sur des salaires plus élevés, mais ce ne sont là que des prétextes destinés à cacher l'objet principal du bill. Au lieu de nous accuser de faire de l'obstruction, l'honorable député de Cap-Breton-Sud aurait mieux servi ses électeurs en s'associant à nos protestations. Je ne serais pas surpris s'il était au courant d'un télégramme qui a été adressé à Ottawa. Le ministre du Travail a dû en recevoir un, et un autre a été adressé au chef de l'opposition. Ces messages portent la signature du président du district 26 du syndicat des mineurs d'Amérique.

L'hon. M. Martin: De quand est daté ce télégramme?

M. Robichaud: Du 16 juin. En voici le texte:

Environ 200 hommes toujours sans prestations d'assurance-chômage. Environ 1,300 mineurs s'ajouteront à ce nombre pour au moins une semaine après le 20 juin. Vous priions d'y aviser soit sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage, soit autrement. Situation critique exige assistance financière immédiate.

J'aimerais que le ministre du Travail nous dise ce qu'on fait pour aider ces mineurs.

L'hon. M. Starr: Ils retournent au travail la semaine prochaine.

M. Robichaud: Ils retournent au travail. Quand certains seront retournés au travail, d'autres plus nombreux entreront en chômage.

Une voix: C'est ce que vous espérez.

L'hon. M. Starr: Et vous retardez le projet de loi qui leur vaudrait des prestations.

Une voix: Tristesse et désolation!

M. Robichaud: Un communiqué récent nous renseigne sur l'état de l'emploi en mai 1959. Le ministre se réjouit, comme nous tous, de voir qu'en mai le nombre des chômeurs avait baissé de plus de 110,000. Sous la rubrique "Inscriptions dans les bureaux du Service national de placement", ce communiqué renferme le chiffre 585,489, et une note au bas de la page 2 se lit ainsi qu'il suit:

La statistique des inscriptions aux bureaux du Service national de placement se fonde sur le nombre des demandes se trouvant dans chaque bureau à l'heure de la fermeture certain jour déterminé. La statistique comprend les requérants possédant déjà un emploi mais en cherchant un autre.

En d'autres termes, c'est un fait qu'il y a en ce pays à l'heure actuelle plus de 585,000 personnes sans emploi ou en quête d'un emploi. Dans ma circonscription même de